



Etat liquidatif pour rachat part - signature notaire

Par **Ganbareh**, le **23/05/2017** à **20:36**

Bonjour, mon ex compagne et moi meme sommes indivisionnaires du bien acheté en commun a quotités égales. Le notaire a bien procédé a l'état liquidatif, pour que je rachète la part de madame, et la banque m'a octroyé un nouveau prêt. Quels recours aurai je si d'aventure madame décidait de ne pas venir signer la cession ? Je pense en effet qu'elle "joue la montre" en attendant d'avoir un nouveau logement. Si elle fait échouer la vente, puis je intenter une action en justice pour le préjudice moral (3 mois que je ne vis plus dans la maison que je paie) et financier ?

Le notaire peut il la contraindre à se présenter, ayant consigné sur l'état liquidatif sa volonté de me céder sa part du bien ?

En vous remerciant pour votre écoute.